



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	Laurent MARCANGELI
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/401

Transformation d'emplois budgétaires à temps complet afin de permettre la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de mesurer l'efficacité de son action publique suite à la réorganisation des services qui a connu des transformations rapides et profondes, la collectivité a décidé de créer une inspection générale qui sera dirigée par un directeur général adjoint. Celui-ci organisera et coordonnera les activités du service, répartira les missions entre ses membres et assurera la diffusion des rapports. L'inspection sera compétente à l'égard de l'ensemble des directions et services de la Ville. Elle pourra également intervenir auprès des sociétés et des organismes divers liés à la Ville par des rapports institutionnels, conventionnels ou financiers, en particulier les sociétés publiques locales, associations subventionnées, délégataires de service public.

La future direction d'inspection générale interviendra sous forme de missions ponctuelles et ciblées, selon la typologie suivante :

- mission d'audit ;
- missions concernant les projets de mutualisation ;
- missions d'étude ;
- missions de contrôle.

Considérant :

- qu'il y a lieu de modifier un emploi budgétaire à temps complet afin de permettre la création d'un poste de directeur général adjoint ;
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2015, chapitre 012.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER :

La modification du tableau des emplois budgétaires à temps complet comme suit :

CATEGORIE A : 1 poste

Transformation de	en
1 poste d'administrateur	1 poste de directeur général adjoint

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n° 87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu l'avis du comité technique du 24 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 26 novembre 2015 ;

Considérant :

- qu'il y a lieu de transformer un emploi budgétaire à temps complet en un emploi à temps complet afin de permettre la création d'un poste de directeur général adjoint ;
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2015, chapitre 012 ;
- qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la transformation et la création d'emplois budgétaires ;

AUTORISE

Par 36 voix pour

Et 5 non participations (M. Luciani, M. Ciabrini, M. Bastelica, Mme Grimaldi d'Esdra et M. Leonetti.)

La transformation d'un emploi budgétaire à temps complet en un emploi à temps complet afin de permettre les changements de filière des agents selon le détail suivant :

CATEGORIE A : 1 poste

Transformation de	en
1 poste d'administrateur	1 poste de directeur général adjoint

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015_401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015
Publication : 01/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

